

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET  
DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA  
FONCTION PUBLIQUE ET AU  
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 78/317 DU 28 AVRIL 1978  
MTJ. SGP. DFP. 3.11.16

Portant intégration, reclassement et nomina-  
tion de Monsieur BOUNGOU-TSATOU Gaston,  
Technicien de l'Aviation Civile.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

REFERENCES :

(/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'in-  
tégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant  
statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par  
décret;  
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres  
de la catégorie A des SAF;  
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'affet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassement  
(notamment en son article 1er - 2°);  
(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de  
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la Républi-  
que Populaire du Congo;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du  
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-  
tre du Plan;  
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;  
(/u l'arrêté n° 7625/MTPT.UHE./du 7.12.76 portant promotion  
des fonctionnaires des catégories A et B des Services Techniques  
Aéronautique Civile (Avancement), dont Monsieur BOUNGOU-TSATOU Gaston;  
(/u la lettre n° 0164/SGAS.DAF du 16.9.78, du Secrétaire Géné-  
rale à l'Aviation Civile;  
(/u l'arrêté n° 4886/MT.DGT.DGAPE du 29.11.71 autorisant  
Monsieur BOUNGOU-TSATOU Gaston à suivre des Etudes en France;

ARTICLE 1er - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 73/143 des 29.12.62 et 24.4.73 susvisés, Monsieur BOUNGOU-TSATOU Gaston, Technicien de l'Aviation Civile de 5° échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Aviation Civile) de retour d'un stage, titulaire de la Licence és-Sciences Economiques délivré par l'Université de Paris I, est intégré dans les cadres des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur de 4° échelon, indice 1110 ACC = néant.

ARTICLE 2° - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan.

ARTICLE 3° - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

PAR LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU  
COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER  
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

BRAZZAVILLE, le 28 AVRIL 1978

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

- Alphonse MOUISSOU-POUATI. -

LE MINISTRE DES FINANCES,

AMPLIATIONS :

- Henri LOPES. -

JROPC.	1
SGEPT.	3
D.B.	3
D.C.F.	1
SGAC.	2
MINI PLAN	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	3